

## Domaine Santé

## Filière Soins Infirmiers

## Développement professionnel 1 (DP1)

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.1002.F.23

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 4

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module facultatif  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.  
[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
 Rôle de communicateur-trice  Rôle de promoteur-trice de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales visées

## Axe 5 (3 ECTS)

**Compétence 7 (rôle d'apprenant-formateur) :** Développer ses compétences et optimiser sa pratique professionnelle et celles de l'équipe en mobilisant rigueur scientifique, posture réflexive, apprentissage tout au long de la vie et interventions d'encadrement et de formation.

- **Niveau novice :** Poser un regard critique sur sa pratique et le développement de ses compétences.

**Compétence 8 (rôle professionnel) :** S'impliquer par son discours et ses actes, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la qualité de vie des individus et de la société et dans le développement de la profession, en intégrant à sa réflexion les enjeux sociétaux et environnementaux

- **Niveau novice :** Exercer son rôle en respectant les valeurs professionnelles, les principes éthiques et déontologiques.

## Axe 2 (1 ECTS)

**Compétence 2a (rôle promoteur de santé) :** Intégrer à sa pratique des interventions visant à maintenir et renforcer le niveau de santé et la qualité de vie des patients/clients, des proches et des populations, en s'appuyant sur des modèles infirmiers et interdisciplinaires et en mobilisant les ressources du système de santé.

- **Niveau novice :** Intégrer à sa pratique professionnelle des interventions de promotion de la santé et de prévention de la maladie centrées sur la Personne

**Compétence 2b (rôle d'expert) :** Agir avec humanisme dans sa pratique de soins infirmiers, individualisés et holistiques, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de la personne, de respecter sa dignité et de favoriser son auto-détermination.

- **Niveau novice :** Créer une relation de confiance et respectueuse avec les personnes soignées, dans la perspective de l'amélioration de leur santé et de leur qualité de vie.

**Apprentissages critiques**

- Appropriation de la culture scientifique de la discipline infirmière (application des recommandations de bonnes pratiques et des standards de qualité)
- Appropriation du cadre réglementaire de l'étudiant.e.x.s et de la profession
- Intégration des différentes connaissances pour développer ses stratégies d'apprentissage et son autonomie dans le déploiement de ses compétences professionnelles
- Apprentissage de l'évaluation de ses besoins et de ses ressources

---

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**

---

**Contenus**

## Développement d'une culture scientifique (CL): (Axe 5)

- Recherche documentaire de base et avancée (mots clés, MeshTerms, thesaurus, Hetop, bases de données, VPN)
- Références bibliographiques et usage de Zotero
- Introduction à la méthode scientifique
- Etudes quantitatives et qualitatives
- Analyse d'une structure d'article

## Développement de la posture estudiantine (PE): (Axe 2)

- PEC 22
- Règlement d'étude
- Réseau associatif professionnel
- Challenge CPAM (Calcul Préparation et Administration des Médicaments)

## Réflexivité - Evaluation de ses forces, de ses ressources et de ses besoins (REFoRB) (Axe 5)

- Profil d'apprenant et méthode d'apprentissage (organisation, prise de note, mémorisation, performances cognitives, ...)
- Démarche réflexive/introspective - auto-évaluation
- Intelligence collective
- Valeurs personnelles
- Croyances par rapport aux apprentissages
- Attitudes (dimension affective, comportementale, cognitive)
- Soft-skills, catégories des forces
- Niveau d'anglais
- Dispositif d'Accompagnement à la Professionnalisation (DAP)

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

Cours ex-cathédra, cours à distance, séminaires, auto-évaluation, constitution d'un portfolio, exploitation de supports multimédia, Moodle HES-SO, lectures d'articles, Quiz et QCM formatifs, activités pédagogiques préparatoires aux enseignements du module.

**Exigences de fréquentation**

La présence aux cours est obligatoire (ateliers, laboratoires, séminaires, travaux de groupes).  
Une absence de plus de 20% entraîne la non-obtention des crédits.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

**Initial**

L'évaluation du module repose sur :

- Une évaluation continue individuelle et de groupe selon une approche Teams Based Learning portant sur les champs de la Culture Scientifique (CS) et de la Posture Estudiantine (PE) (50% de la note)
- Une évaluation individuelle et de groupe portant sur le champ de la Réflexivité - Evaluation de ses forces, de ses ressources et de ses besoins (REFoRB) (50% de la note) comprenant :
  - REFoRB 1 : Synthèse individuelle des forces, des ressources, et des besoins **et** le Teaser du concours de l'ASI en groupe à rendre sur Moodle (30%)
  - REFoRB 2 : Activités pédagogiques pour le Dispositif d'Accompagnement à la Professionnalisation (DAP) (20%)

Les différentes modalités d'évaluation seront précisées lors de l'introduction du module.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

**Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module, (soit entre 3,45 et 3,94)  Pas de remédiation
- Modalités : la remédiation du module consiste en un travail complémentaire individuel sous forme de QCM
  - Période : sem. 22-23

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivé de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

---

## 6. Bibliographie principale

---

- Burgess, A., van Diggele, C., Roberts, C., & Mellis, C. (2020). Team-based learning: design, facilitation and participation. *BMC Medical education*, 20(2), 1-7.
- Fortin, M-F. et Gagnon, J.(2016). Fondements et étapes du processus de recherche: Méthodes quantitatives et qualitatives (3e édition). Montréal, Québec: Chenelière éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 43(1), 264-265.
- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020). [www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html)
- Michaelsen, L. K., Knight, A. B., & Fink, L. D. (Eds.). (2002). *Team-based learning: A transformative use of small groups*. Greenwood publishing group.
- Plan d'études cadre 2022, Bachelor of Science HES-SO en Soins Infirmiers (PEC 22; état le 03.2022). <https://intra3.hes-so.ch/modules/InternetFiles/readfile.asp?SharepointDLCDocId=HESSO-904-7387>

---

## 7. Responsable de module

---

**Responsable** : Aline Forestier

**Enseignants** : Enseignants-tes et assistants-tes de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 1<sup>er</sup> septembre 2023 par

Walter Zecca  
Responsable de la filière Soins Infirmiers